

Crédit de fabrication couvert par la SERV

Dans le commerce international, les exportateurs suisses ont souvent des difficultés à obtenir des conditions de paiement leur permettant de maintenir un cash-flow positif tout au long de la période de production et de livraison. Pour les petites et moyennes entreprises (PME) en particulier, le financement des coûts de production liés à des commandes venant de l'étranger reste un obstacle majeur.

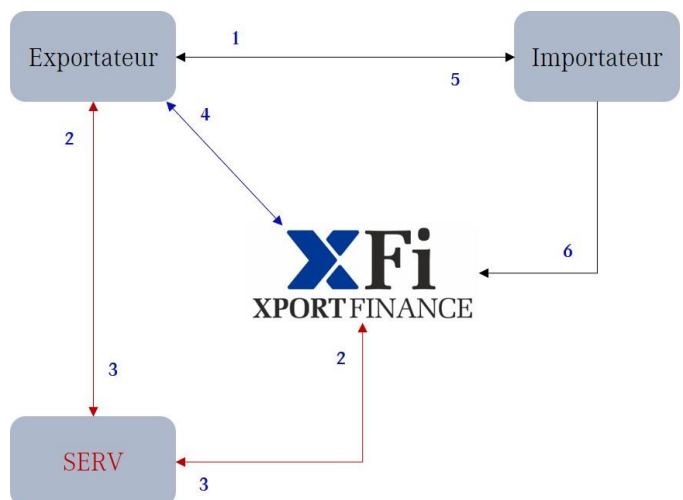
Pour résoudre ce problème, Xport Finance SA («XFi») propose des crédits de fabrication couverts par l'assurance suisse contre les risques à l'exportation (la « SERV »). Cela permet à l'exportateur suisse de préfinancer les commandes à l'exportation à des conditions attrayantes tout en préservant ses limites de crédit bancaire existantes.

Caractéristiques du produit

Dans le cadre de son assurance de crédit de fabrication, la SERV assure en principe 80% des obligations de paiement d'un exportateur auquel XFi a accordé un crédit. Cette assurance est généralement souscrite conjointement avec une assurance du risque de fabrication et une assurance contre le risque de non-paiement. Le montant du crédit de fabrication couvert par la SERV se limite aux coûts de l'exportateur liés au projet spécifique et le profil du remboursement se calque sur les conditions de paiement convenues dans le contrat d'exportation. L'utilisation du crédit n'est autorisée que pour préfinancer la production d'une transaction export assurée.

Les étapes du processus

1. Conclusion du contrat d'exportation entre l'exportateur et l'importateur
2. Analyse par XFi, demande de couverture SERV contre le risque de fabrication et de non-paiement et pour le crédit de fabrication
3. Sous réserve d'une analyse positive du crédit par la SERV, les polices d'assurance sont émises, y compris la cession en faveur de XFi
4. Conclusion de l'accord de crédit entre l'exportateur et XFi. L'exportateur renonce à ses droits sous les polices d'assurance et les cède à XFi avec ses droits sous le contrat d'exportation
5. Production, livraison et facturation
6. Remboursement du crédit de fabrication via les paiements de l'importateur sous le contrat d'exportation



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter !